



# ARRÊTÉ DEP-2024-216 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LAPIDAIRE, ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE, METIERS DE LA GRAVURE, ORFEVRE ET DES MENTIONS COMPLEMENTAIRES DE NIVEAU 3 JOAILLERIE, BIJOUX DE MODE

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1974 portant création du certificat d'aptitude professionnelle lapidaire à deux options ; Vu l'arrêté du 18 mars 2008 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Art et techniques de la bijouterie-joaillerie ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1973 portant création du certificat d'aptitude professionnelle orfèvre à trois options ; Vu l'arrêté du 9 mars 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle métiers de la gravure à quatre

Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 joaillerie ; Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 bijoux de mode :

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

# - ARRÊTE -

**Article 1er**: Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle spécialités lapidaire, arts et techniques de la bijouterie joaillerie, métiers de la gravure, orfèvre et des mentions complémentaires de niveau 3 joaillerie, bijoux de mode pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

### Président :

Monsieur Laurent FRANCOIS, professionnel

## Vice-président :

Monsieur Laurent RENAUD-CAMPS, enseignant

### Enseignants:

Madame Laure BOULARD Madame Nora LOIZEMANT Monsieur Krisna MITHALAL Monsieur Vincent PLANTE

### Professionnels:

Monsieur Fréderic BLANCHON Monsieur Pierre Marie BERNARD Monsieur Joachim CHRISTELY Monsieur Marc ROBERT

SIEC – maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 23 00

siec.education.fr







Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

Frédéric MULLER